

Informations relatives à la durabilité pour

Robeco Capital Growth Funds - Robeco Biodiversity Equities

Le présent document vous fournit des informations concernant ce produit dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations de durabilité du secteur financier (Règlement SFDR). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. La publication d'informations est une obligation légale visant à permettre la bonne compréhension des caractéristiques et/ou des objectifs et risques de ce produit en matière de durabilité. Il est recommandé de lire ce document avec les autres documents pertinents relatifs à ce produit, afin que vous puissiez prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause.

(b) Aucun préjudice significatif à l'objectif d'investissement durable

Les investissements durables sont-ils alignés avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits établis dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme ?

Les indicateurs des principales incidences négatives obligatoires sont pris en compte par le biais du cadre ODD de Robeco, directement ou indirectement, lors de l'identification des investissements durables pour le Sous-fonds. En outre, des indicateurs environnementaux et sociaux volontaires sont pris en compte, en fonction de leur pertinence pour mesurer les impacts sur les ODD et de la disponibilité des données.

Une description détaillée de l'intégration des Principales incidences négatives est disponible dans la Déclaration sur les Principales incidences négatives de Robeco publiée sur le site web de Robeco (<https://www.robeco.com/files/docm/docu-principal-adverse-impact-statement-summary-entity-level.pdf>). Dans cette déclaration, Robeco présente son approche de l'identification et de la hiérarchisation des principales incidences négatives, ainsi que la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte dans le cadre du processus de due diligence de Robeco en matière d'investissement et des procédures relatives à la recherche et à l'analyse, aux exclusions et aux restrictions et/ou au vote et à l'engagement. Cette description explique également comment les indicateurs des principales incidences négatives sont pris en compte par le cadre ODD.

Les investissements durables sont-ils alignés avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits établis dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme ?

Les investissements durables sont alignés avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme au travers de la Politique d'exclusion de Robeco et du cadre ODD de Robeco.

(c) Objectif d'investissement durable du produit financier

Quel est l'objectif d'investissement durable du produit financier ?

Les investissements durables du Sous-fonds visent à favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et des services de l'écosystème, ainsi que des technologies, produits et services contribuant à réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité ou à restaurer les habitats naturels.

Ce qui précède est mis en œuvre en investissant principalement dans des sociétés contribuant aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) suivants : Eau propre et assainissement (ODD 6), Villes et communautés durables (ODD 11), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie aquatique (ODD 14) et Vie terrestre (ODD 15).

Une partie des investissements effectués par le Sous-fonds contribue aux objectifs environnementaux suivants du règlement Taxonomie :

* Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

- * Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
- * Prévention et contrôle de la pollution

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les objectifs durables favorisés par le Sous-fonds. Le Sous-fonds comporte les indicateurs de durabilité suivants :

1. Le nombre d'entreprises ayant un score positif ou neutre en matière d'ODD. Les entreprises ayant un score ODD neutre autorisé peuvent être des entreprises relativement performantes dans le secteur dans lequel le Sous-fonds peut investir. Ce n'est que pour ces fonds thématiques qu'il est possible de considérer les titres ayant un score neutre (zéro) au regard des ODD comme des investissements durables.
2. Le % d'investissements dans des titres identifiés comme rendant possible la transition vers un monde favorable à la nature ou à la biodiversité.
3. Le nombre d'entreprises qui sont sélectionnées en vue d'un dialogue actionnarial (ou engagement).
4. Le % d'investissements dans des titres figurant sur la liste d'exclusion de Robeco en conséquence de l'application de la Politique d'exclusion de Robeco.
5. Le nombre de positions et de sujets à l'ordre du jour qui ont fait l'objet d'un vote.
6. Le pourcentage d'investissements dans des titres exclus en raison de l'application des critères d'exclusion visés à l'Article 12 paragraphe 1, points a) à g) du règlement sur les indices de référence climatiques de l'UE.

(d) Stratégie d'investissement

Quelle est la stratégie d'investissement utilisée pour atteindre l'objectif d'investissement durable du produit financier ?

Robeco Biodiversity Equities est un fonds à gestion active qui investit mondialement dans des sociétés fournissant des matériaux et des technologies de procédés innovants. La sélection de ces titres est basée sur une analyse fondamentale comme l'indique le paragraphe de la stratégie sur la Politique d'investissement en Annexe I du présent prospectus. La stratégie intègre en continu des indicateurs de durabilité dans le cadre de son processus de sélection de titres. Le Sous-fonds applique notamment des exclusions basées sur des normes et activités, la politique de bonne gouvernance de Robeco, le cadre ODD de Robeco et tient compte des Principales incidences négatives (« Principal Adverse Impacts ») dans son processus d'investissement.

Des informations plus spécifiques aux produits sont disponibles sur notre site web et via les liens fournis dans la question finale de la présente publication.

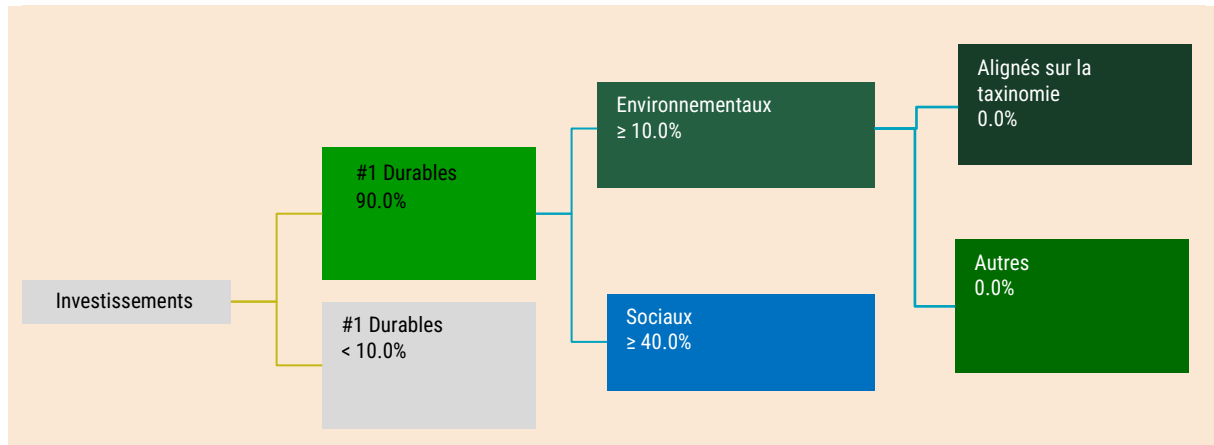
Quelle politique est-elle utilisée pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises en portefeuille, y compris les solides structures de gestion, les relations de travail, la rémunération du personnel et la conformité fiscale ?

Robeco adopte une politique de bonne gouvernance pour évaluer les pratiques de gouvernance des entreprises. La politique décrit comment Robeco détermine si et quand une entreprise ne suit pas des pratiques de bonne gouvernance et est par conséquent exclue de l'univers d'investissement initial pour le Sous-fonds. La politique de bonne gouvernance de Robeco applique des tests sur un ensemble de critères de gouvernance qui reflètent des normes largement reconnues dans le secteur et comprennent des sujets tels que les relations avec les employés, la structure de gestion, la conformité fiscale et la rémunération.

Le test de bonne gouvernance consiste en des critères sur ces sujets qui sont examinés pour les entreprises détenues et expliqués plus en détail dans la politique de bonne gouvernance de Robeco <https://www.robeco.com/files/docm/docu-robeco-good-governance-policy.pdf>. En outre, les entreprises qui ne satisfont pas aux critères du test de bonne gouvernance figurent sur la liste d'exclusion disponible à l'adresse suivante : <https://www.robeco.com/files/docm/docu-exclusion-list.pdf>.

(e) Proportion des investissements

Investissements durables minimums : 90.0%



(f) Suivi de l'objectif d'investissement durable

Comment l'objectif d'investissement durable et les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'atteinte de l'objectif d'investissement durable sont-ils suivis tout au long du cycle de vie du produit financier et quels sont les mécanismes associés de contrôle interne ou externe ?

1. La deuxième ligne de défense (Restrictions d'investissement) exclut toutes les entreprises ayant un score ODD inférieur à 0 ainsi que les scores ODD neutres non autorisés et facilite la conformité antérieure aux transactions.
2. Les résultats de l'engagement sont évalués périodiquement par un audit interne et des contrôles postérieurs aux transactions sont réalisés par ailleurs.
3. L'ensemble des exclusions sont codées dans le module Négociation et conformité grâce auquel il n'est pas possible d'investir dans un actif exclu. En outre, des contrôles postérieurs aux transactions sont effectués.
4. La politique de vote par procuration est passée en revue chaque année, y compris les principes de vote en relation avec les thèmes ESG. Les changements apportés à la politique sont présentés au SISC (Sustainability Impact and Strategy Committee). Le comportement de vote sur les questions ESG est suivi en première ligne. Chaque année, la mise en œuvre de la politique de vote est testée en vertu de notre cadre sur les normes ISAE.
5. L'ensemble des exclusions sont codées dans le module Négociation et conformité grâce auquel il n'est pas possible d'investir dans un actif exclu. En outre, des contrôles postérieurs aux transactions sont effectués.
6. La deuxième ligne de défense (Restrictions d'investissement) contrôle les entreprises sur la base de leur score ODD et du cadre relatif à la transition et elle facilite la conformité antérieure aux transactions.

(g) Méthodologies

Quelles méthodologies sont-elles utilisées pour mesurer l'atteinte des objectifs d'investissement durable et comment les indicateurs de durabilité sont-ils utilisés pour mesurer l'atteinte de chaque objectif d'investissement durable ?

Robeco maintient des documents méthodologiques complets sur ses cadres analytiques propriétaires sur son site web. Ces livres blancs vont beaucoup plus en profondeur et fournissent des analyses poussées des sources de données et des processus appliqués dans leurs domaines respectifs. De plus amples informations sur ces méthodologies sont disponibles dans les [Politiques des rapports de durabilité \(RSE\) de Robeco](#).

En outre, pour certaines caractéristiques sociales et environnementales, Robeco s'appuie sur un contenu provenant de sources externes, pour lequel nous cherchons à sélectionner le meilleur fournisseur pour chacune de nos caractéristiques cibles. Chaque fournisseur adoptera sa propre approche et série de processus internes, sur lesquels nous n'avons qu'une influence limitée en tant que consommateur final. De plus amples informations sur ces méthodologies sont disponibles dans les [Document sur les publications de données SFDR](#).

(h) Sources de données et traitement

- (a) Comment les sources de données sont-elles utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable du produit financier ?**
(b) Quelles mesures sont-elles prises pour garantir la qualité des données ?
(c) Comment les données sont-elles traitées ?
(d) Quelle proportion de données est-elle estimée ?

Les sources de données suivantes sont utilisées :

1. Le cadre ODD et le code couleur Climat utilisent des données provenant de diverses sources externes et les met en œuvre et les analyse par le biais du processus interne.
2. Le programme d'engagement utilise des données dérivées du processus interne.
3. Le processus d'exclusion utilise plusieurs sources de données telles que Sustainalytics, RSPO (Table ronde sur la production durable d'huile de palme), la Banque mondiale, Freedom House, Fund for Peace et les Sanctions internationales.
4. Le processus de vote par procuration utilise des données dérivées des processus internes, aidées par le contenu de Glass Lewis et ISS.

Robeco examine minutieusement la qualité des données de chaque fournisseur lors des évaluations de due diligence, ce qui inclut l'examen du modèle de données, la réalisation de contrôles statistiques et l'évaluation de la couverture. Le traitement des données se fait sous différentes formes, la préférence allant toujours à une acquisition des données aussi automatisée que possible afin d'éviter tout risque opérationnel ou toute intervention humaine inutile.

Il est actuellement complexe de publier suffisamment de chiffres précis et pourtant larges sur la proportion de données qui est estimée. Robeco a calculé la pondération des actifs couverts par les Principaux impacts négatifs (PAI) au sein de nos indices de référence standard actions et obligations. Ces chiffres ont été calculés pour chaque fournisseur et, le cas échéant, nous utilisons ce chiffre de couverture comme facteur déterminant de notre choix de fournisseur pour le PAI en question, car toutes choses égales par ailleurs, nous préférons avoir une meilleure couverture de notre univers d'investissement.

Robeco envisage d'étudier une méthodologie qui permette de déterminer la proportion de données qui ont été enrichies en interne pour alimenter des applications larges, par exemple en descendant jusqu'à la structure d'entreprise élargie ou en utilisant des moyennes sectorielles comme substituts. L'évaluation de la proportion estimée de données obtenues auprès de fournisseurs reste problématique en raison de l'insuffisance de métadonnées.

De plus amples informations relatives à la qualité et au traitement des données sont disponibles dans les publications de données SFDR disponibles dans les [Publications des données SFDR de Robeco](#).

(i) Limitations des méthodologies et des données

Quelles sont les limitations potentielles des méthodologies ou des sources de données et comment ces limitations n'affectent-elles pas l'atteinte de l'objectif d'investissement durable du produit financier ?

La principale limite en termes de méthodologies et de données est liée à l'immaturité relative à la publication par les entreprises d'informations en matière de durabilité. Ces dernières années, nous avons constaté une nette augmentation de la disponibilité de données environnementales et sociales, en grande partie grâce à des réglementations telles que la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) et le règlement Taxonomie. Il reste à voir si cette tendance se poursuivra au rythme prévu, compte tenu de la nature hautement politisée du sujet.

Pour combler les lacunes en matière de données, nous nous appuyons sur une sélection de fournisseurs de données externes. Cela introduit des risques supplémentaires, car nous devons tenir compte des variations entre les fournisseurs. Il s'agit notamment de divergences dans les méthodes d'estimation, la fréquence des mises à jour et des questions plus fondamentales telles que le traitement des opérations des sociétés, des identifiants de titres et des structures de groupes.

D'un point de vue méthodologique, nous observons régulièrement des différences dans la manière dont les fournisseurs abordent des questions environnementales spécifiques. Par exemple, en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, certains fournisseurs combinent les données déclarées par les entreprises avec des estimations modélisées, tandis que d'autres utilisent des bases méthodologiques différentes. Il est courant de constater des écarts significatifs dans les valeurs "déclarées" par les fournisseurs, en raison de la diversité des politiques, des processus d'assurance

qualité et des jugements portés au cas par cas. Il s'agit d'une préoccupation largement reconnue, comme l'indiquent les publications des associations professionnelles et des régulateurs, y compris EuroSIF et IOSCO, concernant la qualité et la transparence des données ESG.

Les émissions de carbone constituent l'un de nos principaux objectifs environnementaux, car il s'agit du thème le plus mature en matière de données de durabilité, offrant la couverture la plus complète dans notre univers d'investissement, malgré les limites mentionnées ci-dessus. Pour atténuer ces défis liés aux données, nous procédons à un examen annuel approfondi de l'ensemble des données carbone par défaut de Robeco, au moment de la rédaction du présent document S&P Trucost, y compris une évaluation d'impact détaillée chaque fois que nous passons à l'ensemble de données d'une nouvelle année fiscale. Ce processus de vérification rigoureux nous permet d'identifier et de traiter les anomalies, améliorant ainsi notre confiance dans les analyses que nous effectuons. Néanmoins, nous reconnaissons que d'importants problèmes de qualité des données persistent, même dans ce domaine relativement plus développé des rapports sur la durabilité.

De plus amples informations sur les données et les méthodologies sont disponibles dans notre [Document sur les publications de données SFDR](#).

(j) Diligence raisonnable

Quelle due diligence est-elle réalisée pour les actifs sous-jacents du produit financier (y compris les contrôles internes et externes) ?

Robeco a intégré les aspects de durabilité des stratégies d'investissement dans des processus et procédures de due diligence adéquats pour la sélection et le suivi des investissements, en tenant compte notamment de l'appétit pour le risque et des politiques de gestion du risque de durabilité de Robeco.

Des informations spécifiques sur la due diligence en matière d'investissement sont disponibles dans la Politique de due diligence en matière d'investissement de Robeco telle que décrite dans la [Politique sur le risque de durabilité de Robeco](#).

(k) Politiques d'engagement

Quelle politique d'engagement est-elle appliquée, dans le cas où l'engagement fait partie de l'objectif d'investissement durable (y compris les procédures de gestion applicables aux controverses liées à la durabilité au sein des entreprises en portefeuille) ?

Les positions du fonds sont soumises au processus de sélection du programme d'engagement (ou dialogue actionnarial) de Robeco sur le thème de la biodiversité, qui consiste à établir un dialogue constructif entre les investisseurs et les entreprises détenues afin d'aborder la manière dont elles peuvent améliorer leur empreinte et réduire les menaces de perte de biodiversité. Ce type de dialogue actionnarial est directement lié à l'objectif d'investissement durable du fonds et permet également d'aborder, dans une certaine mesure, certains impacts négatifs sur la biodiversité par le biais du programme d'engagement. Pour plus d'informations, consultez la Politique de stewardship de Robeco [Robeco's Stewardship Policy](#).

Pour plus d'informations, consultez la [Politique de stewardship de Robeco](#).

(l) Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Pour le produit financier, un indice a-t-il été désigné comme indice de référence ? Si tel est le cas, comment cet indice est-il aligné avec l'objectif d'investissement durable du produit financier, et où pouvons-nous trouver des informations sur les données d'entrée, les méthodologies utilisées pour les sélectionner, les méthodologies de rebalancement et les calculs de l'indice ?

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales favorisées par le produit.